

GARE D'OTTIGNIES

Comité d'accompagnement

Séance du 04/06/2024 – Procès-verbal

Participants : 16

- Représentants des riverains :
 - o Quartier Cerisiers/Congo/Xavier Charles/Albert 1er /Bourgaux/Clos de la Rivière : 2
 - o Quartier avenue des Villas/Sentier de l'Athénée/avenue des Combattants : 1
 - o Quartier de l'avenue Demolder : 1
- Echevins de l'Urbanisme et de l'Environnement : 2
- Ville (Urbanisme, Service technique, Environnement) : 3
- SNCB : 4
- OTW/TEC : 1
- Entreprise SM Artes-Roegiers-Blaton : 1
- Police : 1

1. Présentation des participants et de l'objectif du Comité

Les représentants de la Ville accueillent les participants, les remercient et rappellent l'objet du Comité d'accompagnement, à savoir informer les riverains du planning et de l'impact des travaux SNCB et TEC pour mettre en œuvre le permis, et dialoguer efficacement et en toute transparence durant tout le Projet dont la durée est estimée à 7 ans.

Chaque participant est invité à se présenter.

La SNCB précise le contexte du projet de la gare multimodale d'Ottignies faisant l'objet du permis octroyé à la SNCB et au TEC. Ottignies est la 1^{re} gare de Wallonie en terme de voyageurs, et ce projet est un des projets phares de la SNCB pour les prochaines années. Il s'agit d'une opportunité pour la Ville d'Ottignies et ses alentours. Les travaux auront certes un impact sur les voyageurs, les riverains et le personnel de la gare d'Ottignies. Le but est de le limiter au strict minimum, et de communiquer au mieux en amont des nuisances qui subsistent.

2. Périmètre du permis octroyé à la SNCB et TEC, phasage global des travaux, zoom sur les 3-4 prochains mois

La SNCB présente le périmètre exact et le phasage global des travaux.

La SNCB précise la distinction entre les travaux Infrabel (installations au sol et caténaires) des travaux SNCB (les installations qu'on peut toucher : revêtement de sol du quai, bancs, poteaux d'éclairage, afficheurs horaires, abris de quais...).

La SNCB insiste également sur le fait que pour maintenir la gare en exploitation durant les travaux, et assurer la sécurité des voyageurs et du personnel (SNCB et entreprise), une partie des travaux doit être effectuée de nuit et/ou les week-ends.

La SNCB précise les travaux attendus dans les 3-4 prochains mois et les impacts pour les riverains.

Les premiers risques de nuisance identifiés sont :

- Travaux de nuit de terrassement pour fondations dans les quais
- Travaux dans le talus « Limelette » le long des voies
- Diminution de la capacité du parking SNCB des Villas (zone de chantier)
- Démolition des bâtiments squattés (partie SNCB + partie TEC), avec emprise sur la voie publique – des arrêtés de police seront demandés. Pas d'interruption du Sentier de la Gare (le long des voies) prévue.
- Gare provisoire sur le parking des Villas : charroi pour le transport de containers

La présentation est jointe au présent procès-verbal.

Lors des prochaines réunions, un point sera également consacré à l'analyse des travaux réalisés depuis le Comité précédent.

3. Règlement d'ordre intérieur

Le règlement d'ordre intérieur (ROI) est passé en revue et approuvé par les participants. Le ROI est joint au présent procès-verbal.

4. Communication

Il est convenu par les représentants des riverains qu'ils créeront une adresse e-mail commune pour recevoir/distribuer les informations de et vers les riverains qu'ils représentent. Cette adresse sera communiquée dans le prochain bulletin communal, sur le site Internet de la Ville et via Facebook.

De son côté, la SNCB a également créé une adresse e-mail dédiée au Comité d'accompagnement, qui sera communiquée aux participants avec la transmission du 1^{er} PV de réunion.

La Ville créera également une page « comité d'accompagnement » sur son site internet qui reprendra

- L'adresse e-mail commune des représentants des riverains
- Les ordres du jour et les PV des réunions du Comité d'accompagnement
- Une synthèse des points importants pour les riverains : programme estimé de travaux avec nuisances. Ce document pourra être mis à jour entre les réunions.

5. Agenda des réunions

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 6 septembre 2024 à 10h00 dans la salle du conseil communal de l'Hôtel de Ville.

Rédigé le 07/06/2024 par la SNCB

